



Aquitaine

Ordre Régional
des Pédiçures-Podologues

Bulletin

Aquitaine

Les élections du mois de mai en Aquitaine ont modifié la composition de votre Conseil Régional. Nous avons le plaisir d'accueillir trois nouveaux membres issus de différents départements et cette organisation permet aux cinq départements de la région Aquitaine d'être représentés au sein du Conseil.

Les élus titulaires ont procédé à l'élection du Président et des membres du bureau.

Pour un troisième mandat les membres du Conseil m'ont fait confiance ; ensemble, nous avons depuis six ans œuvré dans un esprit de concertation et de dialogue, et je ne peux que me réjouir aujourd'hui de constater l'harmonie qui règne au sein de notre Conseil.

Je suis heureux de la présence de jeunes professionnels parmi nous, ce qui prouve leur intérêt et démontre ainsi que l'instance ordinale est faite pour tous et par tous.

Nous avons également procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de la chambre disciplinaire de première instance.

A ce propos nous essayons devant un litige d'encourager au maximum la conciliation, ce qui évite une procédure lourde et souvent pénible moralement pour les plaignants.

Le Conseil Régional est votre interlocuteur, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez un avis ou un renseignement.

Mais il est aussi le garant de la légalité de votre exercice professionnel, c'est pourquoi il est indispensable que votre dossier soit complet, soyez attentifs car tout document absent nécessite des relances coûteuses et chronophages.

Je souhaite à tous une bonne reprise.

Serge Gardes

Président du CROPP Aquitaine



Accueil des jeunes diplômés

« Tout pédicure-podologue, lors de son inscription au tableau, doit déclarer sur l'honneur devant le conseil régional dont il relève qu'il a pris connaissance du présent code de déontologie et qu'il s'engage à le respecter. » Art. R. 4322-32.

C'est à l'issue du conseil régional du 18/07/12 que le Conseil a accueilli les jeunes diplômés 2012. Ces derniers ont ainsi pu lire le serment professionnel devant leurs pairs avant de le signer.



Résultats des élections du CROPP Aquitaine du 25 mai 2012

(7 postes à pourvoir : 3 titulaires et 4 suppléants)

	Noms, prénoms, adresse et date de naissance (par ordre numérique et décroissant)	Nombre de voix (en chiffre)
Titulaires	CHAUSSIER DELBOY Annie 47 avenue de la République 33200 Bordeaux (05/01/44)	142
	MANIERKA Simone 44 rue Casseneuil 47300 Villeneuve sur Lot (23/07/50)	121
	MONIER DOYERE Virginie 167 avenue de la Libération 33110 Le Bouscat (08/04/73)	118
Suppléants	BOYRIE Fabien 75 rue de l'Hôpital 33390 Blaye (09/03/74)	101
	DAGREOU Rémi 21bis av de la Côte d'Argent 33470 Gujan Mestras (22/02/46)	94
	DESIGNES Arnaud 3bis rue Veuve Rigaudie 24310 Brantôme (04/08/74)	94
	BARTOUX Aude 5bis rue de l'Hôpital 40100 Dax (08/01/79)	94

Les instances du CROPP Aquitaine

Composition du Bureau

- **Président** : Serge Gardes
- **Vice-Président** : Emmanuel Hugot
- **Trésorière** : Simone Manierka

Les commissions obligatoires

- > **la formation restreinte** : Béatrice Bastien, Annie Chaussier Delboy et Virginie Monier Doyere
- > **la commission de conciliation** : Aude Bartoux, Arnaud Desvignes, Emmanuel Hugot et Virginie Monier Doyere
- > **la commission "dérogations"** : Béatrice Bastien, Arnaud Desvignes et Florence Richard



Les autres commissions

- > **la commission "éthique et déontologie"** : Béatrice Bastien, Serge Gardes, Emmanuel Hugot et Florence Richard
- > **la commission "communication et contrats"** : Annie Chaussier Delboy, Rémi Dagréou et Simone Manierka

La chambre disciplinaire de 1ère instance

- BALZAMO Evelyne : Présidente titulaire
- NORMAND Nicolas : Président suppléant
- PILLOY Jean-Gérard : assesseur titulaire
- BOYRIE Fabien : assesseur titulaire
- CAUPENNE Marianne : suppléante
- DAGREOU Rémi : suppléant

Résultat de l'exercice 2011

Le résultat de l'exercice était déficitaire de 3081,38 €
Le compte courant au 31/12/2011 créditaient 18277 €

Les Élus de la Région Aquitaine

Nom	Poste	Dép.	Fin mandat
-----	-------	------	------------



BARTOUX Aude	suppléante	40	2015
--------------	------------	----	------



BASTIEN Béatrice	titulaire	64	2015
------------------	-----------	----	------



BOYRIE Fabien	suppléant	33	2018
---------------	-----------	----	------



CHAUSSIER-DELBOY Annie	titulaire	33	2018
------------------------	-----------	----	------



CREMADES Richard	suppléant	33	2015
------------------	-----------	----	------



DAGREOU Rémi	suppléant	33	2018
--------------	-----------	----	------



DESVIGNES Arnaud	suppléant	24	2018
------------------	-----------	----	------



GARDES Serge	président	33	2015
--------------	-----------	----	------



HUGOT Emmanuel	vice-président	47	2015
----------------	----------------	----	------



MANIERKA Simone	trésorière	47	2018
-----------------	------------	----	------



MONIER-DOYERE Virginie	titulaire	33	2018
------------------------	-----------	----	------



RICHARD Florence	suppléante	40	2015
------------------	------------	----	------

Mouvements du tableau (au 06/08/2012)

> Liste de ceux qui ne sont plus inscrits en Aquitaine depuis la parution du dernier Bulletin (changement de région, départ à la retraite, etc.) : AGUER Elisabeth (64), BALLOY Joëlle (33), CUNIN Cécile (47), DURAND DAUBIN Yannick (33), GARROS Beatriz (33), GUARDIOLA Hélène (40), JOINIS Marie-Hélène (40), PERILHOU Aurélie (64), SAGARDOY Christel (33), TEICH GIBOIN Collette (33), THEODOSE Dominique (64).

> Nouveaux inscrits au tableau : AUDRAN Coralie (33), BAIL Leslie (40), BORGHESI Lucas (33), CHERBERO Kattalin (64), CHIPIER Audrey (24), CHISNE Anne-Marie (64), EIHERAMOUNO Anaïs (64), GAUTRON Anne (33), GONCALVES Antony (33), HAMY Caroline (33), HERVE Dorian (33), HOLLIER Clément (33), JUSTE Arnaud (33), LABORIE Clément (24), LANNES François-Olivier (33), LARRAUX Odile (64), LAVILLE Laurent (33), LE BRAS Camille (40), LEGRAND Steven (33), MONNIER Antigone (47), NGUYEN Julia (33), PANZERI Olivia (33), POCHELU Irène (64), RACHAS Florian (33), REDONNET Pauline (33), SACHOT Alexandre (33), SEGALAS Mathieu (64), SOMBSTHAY Camille (40), VAN NIFTERIK Guillaume (33), VASSEUR Frédérique (33), VOLPE Charline (33).

> Ont été oubliés dans la liste avec le dernier Bulletin (nous les prions de nous en excuser) : PUECH Bertrand (33) et PULL Elisabeth (33)

L'EPP (Évaluation des Pratiques Professionnelles)

L'EPP consiste pour un professionnel de santé à analyser son activité par rapport aux recommandations professionnelles. C'est la première étape qui amènera ensuite le professionnel à intégrer le Développement Professionnel Continu (DPC).

Le DPC rendu obligatoire par la loi HPST n°2009-879 du 21 juillet 2009 et applicable au 01/01/2013, permettra une meilleure passerelle entre tous les acteurs de santé ; les programmes seront définis selon les priorités de santé nationales ou régionales (soutenus par les ARS). Ils seront élaborés par des organismes de DPC reconnus par l'OGDPC (organisme gestionnaire du DPC).

La HAS sera garante de la qualité de la formation et validera les méthodes et modalités.

Il faut bien comprendre que la démarche est obligatoire : chaque professionnel doit réaliser au moins une fois par an (année civile) une action de formation : EPP pour le moment ou DPC à partir de 2013. L'organisme délivrera une attestation de formation qui sera transmise au CROPP. Le professionnel aura une prise en charge financière correspondant à sa formation.

Que se passera-t-il si le professionnel n'a pas satisfait à cette obligation ? L'Ordre régional lui adressera une lettre recommandée pour signaler la carence ; le professionnel aura alors deux mois pour fournir un justificatif ou un motif. S'il y a échec, le professionnel sera considéré en insuffisance professionnelle et encourra une suspension d'exercice. Un contrôle de l'Ordre aura lieu au moins tous les cinq ans pour vérifier que le professionnel a bien satisfait chaque année à ses obligations.

Interview d'Olivier Merlhiot par Béatrice Bastien

Monsieur Merlhiot, vous êtes l'un de nos facilitateurs dans le cadre de l'EPP. Pouvez-vous vous présenter ?

"J'ai 48 ans, je suis marié et père de deux enfants. J'occupe les fonctions de maire de Sagelat depuis 2008. J'ai obtenu mon DE à l'IMS de Bordeaux en 1989. J'exerce depuis en Dordogne. Très rapidement, je me suis intéressé, entre autres, à la problématique du pied diabétique en participant à des communications sur ce sujet. En 2003, j'ai passé le DU « prise en charge multidisciplinaire du patient diabétique dans sa pathologie du pied » à l'université Victor Segalen Bordeaux 2. Depuis 2004 j'effectue une vacation dans le service de diabétologie de l'hôpital de Périgueux."

Quelle a été votre motivation pour devenir facilitateur ?

"Depuis mon installation, j'ai aimé échanger dans le cadre de mon cabinet, avec mes collaborateurs tout d'abord, puis plus largement dans le cadre de formations sur le pied diabétique.

Aujourd'hui, la fonction de facilitateur qui m'est confiée est bien différente de celle de formateur."

Justement qu'est-ce qu'un facilitateur et quel est le thème que vous avez choisi ?

"Le rôle de facilitateur est avant tout un rôle de modérateur, il pose la dynamique d'un groupe de travail basée sur un échange interprofessionnel. Il n'est ni juge, ni évaluateur. Nous sommes dans une démarche d'échanges mais surtout d'amélioration des bonnes pratiques professionnelles. J'ai choisi le thème intitulé « évaluation des moyens mis en place pour réaliser un pansement simple chez le patient diabétique ». Celui-ci fera partie, avec 3 autres, des prochains programmes d'EPP après finalisation."

Comment se déroulent les EPP ?

"Quatre thèmes différents seront proposés au choix des professionnels. Il y aura plusieurs séances de travail pour laisser le temps, d'une part au facilitateur d'analyser les données recueillies et d'autre part aux professionnels de réfléchir sur l'évolution de leurs pratiques. Chaque séance permettra une réflexion commune basée sur les pratiques professionnelles de chacun, étayée par des recommandations et des référentiels."

Merci infiniment Olivier Merlhiot d'avoir pris le temps de répondre à nos questions et à très bientôt dans le cadre des EPP !

Conseil Régional de l'Ordre des Pédiatres Podologues d'Aquitaine

91 rue Fondlaudège 33000 Bordeaux

Tél : 05 56 48 99 34 - Fax : 09 55 64 13 12

Email : contact@aquitaine.cropp.fr - www.onpp.fr/cropp/aquitaine/

Permanences téléphoniques

les lundi et jeudi de 9h à 18h

les mardi et mercredi

de 9h à 12h et de 14h à 18h